avons dit plus haut: "C'est un devoir rigoureux et urgent pour ceux qui se sont laissés entraîner et se sont affiliés à quelqu'une de ces sociétés défendues de s'en retirer, quand bien même, ils y seraient entrés de bonne foi... Ce devoir, il faudrait le remplir même au risque d'encourir un dommage ou une perte, en un mot sans égard pour les considérations humaines... Ils devraient se hâter de retirer officiellement leur nom, en informant le chef de l'association de leur résignation, et en remettant à leur Ordinaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur curé ou de leur confesseur, une déclaration très explicite, au même effet, qui serait conservée aux archives de l'évêché". (6)

2° Le franc-maçon comme tel et généralement parlant

ne doit pas être traité en apostat.

a) Îl n'a pas renoncé à sa foi, ni commis aucun acte comportant une adhésion à une doctrine hérétique, ni participé in divinis avec les hérétiques ou les infidèles;

b) Bien plus, il arrive souvent qu'il entend rester catholique, quoiqu'il sache qu'il commet une faute grave de désobéissance et

qu'il encoure l'excommunication :

c) En outre, ni dans le décret du Saint Office, ni dans l'Indult de la Pénitencerie l'on exige une rétractation ou une profession de foi explicite : ce qui est de rigueur pour le retour de l'apostat dans l'Eglise catholique.

fr. Th. C. O. P.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

L'Hospice Guay. — L'Hospice Guay qui a été incendié le 27 septembre dernier, a été reconstruit sous l'habile direction de M. Edgar Pelletier, entrepreneur menuisier de Québec, et il a ouvert ses portes le 10 septembre pour recevoir les enfants des deux sexes.

Cette maison, fondée par Mgr Guay en 1901, est dirigée par les Rév. SS. de Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi.

Bénédiction de cloche. — Dimanche, le 26 août, Son Eminence le Cardinal Bégin est allé à Coleraine y bénir une cloche pour la nouvelle chapelle. M. le chanoine Richard, curé de St-Romuald, a prononcé le sermon de circonstance.

Chez les Dominicains. — Les Dominicair d'Amérique ont organisé de belles fêtes dans leurs divers couvents pour célébrer

Mandements des Evêques de Québec, nouv. série, vol. II, page 580.